



COMMUNE
DE
MURATO

Délibération
DE-2023-03

Date de la convocation : 02/01/2023

Date d'affichage : 02/01/2023

Date de publication :

Nb Conseillers afférents au CM : 15

Nb Conseillers en exercice : 15

Nb Conseillers présents : 11

Nb Conseillers représentés :

Quorum : 8

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURATO

SEANCE DU 09 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt trois, le neuf janvier à 17h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. CLEMENTI Albert, M. COPPI Jacques, M. FESSLER Charles, M. FLORI Claude, M. GIANZILY Yves, M. IANNELLI François, M. LAFFOND Alain, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MAZZONI Pierre-Angé, M. MURATI Joseph-Antoine.

ABSENTS : M. BERTONCINI Eugène, Mme FLORI Céline, M. LECCIA Lucien, M. MURATI Lucas.

REPRESENTES :

Le quorum étant atteint, M FESSLER Charles a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Budget annexe « Service Eau et Assainissement » - Vote des Restes à réaliser 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil

La clôture du budget d'investissement 2022 intervient le 31/12/2022, et qu'il convient, pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2023.

Il est proposé au Conseil d'adopter les restes à réaliser 2022 de la section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes tels que présentés en annexe de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

D'ADOPTER les restes à réaliser 2022 de la section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes tels que présentés en annexe de la présente délibération.

DE REPORTER ces restes à réaliser au budget primitif 2023.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Au registre sont les signatures

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20230109-DE-2023-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/01/2023

Publication : 10/01/2023

POUR COPIE CONFORME

LE MAIRE

Claude FLORI

Le Maire
M. Claude FLORI



Annexe à la délibération DE-2023-03 du 09 Janvier 2023

Budget annexe « Service Eau et Assainissement » - Etat des Restes à réaliser 2022

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Article budgétaire	Nature de la dépense	Créancier	Date de l'inscription / engagement	RAR
213	Travaux captage Campo di Monte - Enfouissement des réseaux	NFTP	05/12/2022	9 360,00
203	Projet de régularisation administrative des captages d'eau de la source de Campo di Monte et U Pantanu, en vue d'une utilisation pour la consommation humaine	INGECORSE	31/12/2022	26 000,00
TOTAL				35 360,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Article budgétaire	Nature et objet de la recette	Débiteur	Justification / Montant	RAR
131	Projet de régularisation administrative des captages d'eau de la source de Campo di Monte et U Pantanu, en vue d'une utilisation pour la consommation humaine	Collectivité de Corse	ARR 2022-12096 DADIM du 25/05/2022 (17 485 €)	17 485,00
TOTAL				17 485,00